



PROCES-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE - N° 1

**Jeudi 27 août 2026
18h00**

Présidence : **Stéphane JUNGES**

Présent(es) : **Damien BLANCHE - Patrick MINON - Sandrine MONGUILLON**

Excusé(es) : **/**

Assiste(s) : **Benoit LAINE (Président du District) – Eric DEMAISON (Président Délégué du District) Jean-Pierre LAMBIN - Chantal NEROT – Jérôme POTHIER – Richard SAUNIAK - Xavier SIGMUND (en visioconférence) Jean-Luc MATHIEU (Directeur du District)**

Tous les courriers concernant les coupes et championnats sont à adresser au service compétition à l'adresse suivante : competitions@loiret.fff.fr

Benoit LAINE, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le Bureau Directeur, dans sa réunion du 20 juillet 2026, a nommé Stéphane JUNGES comme Membre et Président de la Commission Sportive et Calendriers pour la saison 2026/2027.

Stéphane JUNGES propose au Comité Directeur de valider, lors de sa prochaine réunion, la composition ci-dessous de la Commission Sportive et des Calendriers.

I - Composition de la Commission pour la saison 2026/2027

Président : Stéphane JUNGES
Vice-Président : Patrick MINON
Secrétaire : Chantal NEROT
Membres : Sandrine MONGUILLON
Richard SAUNIAK
Damien BLANCHE
Jérôme POTHIER
Jean-Pierre LAMBIN
Xavier SIGMUND

Il est convenu que la Commission se réunisse chaque jeudi soir, au siège du District à 18 heures.

II - Organisation de la Commission pour la saison 2026/2027 (sous réserve de validation du Comité Directeur)

Catégories	Foot Animation Loisir :	Morgan GRELIER (Réfèrent Technique) Michel LALUQUE (Membre du Comité Directeur) Jérôme POTHIER
	U12 à U19 :	Marc MAUFFROY (Réfèrent Technique)
	U12 – U13 – U15 :	Patrick MINON
	U17 :	Xavier SIGMUND
	U19 :	Xavier SIGMUND
Catégories Seniors :		Stéphane JUNGES
Coupes :		Chantal NEROT Richard SAUNIA
Féminines :		Manon GEORGES (Réfèrent Technique) Sandrine MONGUILLON
Futsal :		Manon GEORGES (Réfèrent Technique) Damien BLANCHE
Tournois :		Chantal NEROT Richard SAUNIA
Suivi des suspendus :		Chantal NEROT
Suivi des présences arbitres :		Jean-Pierre LAMBIN
Suivi des Feuilles de match papier :		Laure LEDUC
Suivi administratif :		Laure LEDUC
Modifications date/heure/terrain :		Laure LEDUC
Traitement des réserves :		Jean-Luc MATHIEU Stéphane JUNGES
Traitement des arrêtés municipaux :		Jean-Luc MATHIEU Xavier SIGMUND

III - Rappels

Feuilles de matchs et saisies des résultats

RAPPEL concernant les Feuilles de Matchs et saisie des résultats

Les clubs sont priés de se conformer aux obligations stipulées aux articles 11 (FMI) et 12 (Compétitions n'utilisant pas la FMI) des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

En cas de non-respect, il sera fait application des alinéas 3 de l'article 11 et 6 de l'article 12 desdits Règlements Généraux.

Demandes de report :

Toutes les demandes de report de matchs doivent se faire par le biais de Footclubs.

En cas de non saisi des résultats sur Internet le **LUNDI MIDI**, dernier délai, une amende pour non saisi des résultats sera appliquée conformément aux tarifs applicables pour la saison 2026/2027 et sera imputée au club recevant.

RAPPEL : Les reports de matchs ne seront plus pris en compte à partir du mercredi midi sauf cas exceptionnels et motifs valables

Toutes les demandes de report de matchs doivent se faire par le biais de Footclub 15 jours francs avant la date de la rencontre (amende de 20 €). Au-delà de cette période, l'amende sera de 40 €.

RAPPEL : Article 7 des Règlements Généraux de la Ligue et des Districts :

1 - Lors de l'établissement des calendriers, plusieurs dates sont prévues pour faire jouer les matchs en retard.

2 - Aucune modification n'est apportée au calendrier, sauf cas exceptionnels, dont la Commission Sportive concernée est seule juge.

3 - Toutefois, il peut être dérogé à cette règle à la condition que le club demandeur en formule la demande au service compétitions du District du Loiret de Football à competitions@loiret.fff.fr.

Cette demande, accompagnée de l'accord écrit de l'autre club concerné, doit parvenir au service compétitions du District dans les 15 jours francs avant la date de la rencontre pour une rencontre de championnat et 7 jours francs avant la date de la rencontre pour une rencontre de coupe.

En tout état de cause, et en cas d'autorisation, celle-ci est assortie d'un droit fixé chaque saison par le Comité de Direction et qui figure dans les Tarifs du District.

Au-delà de cette période, le droit de modification sera doublé.

Tout manquement à ce délai peut entraîner un refus.

IV– Approbation des PV n°42 du 11/06/2026 et PV n° 43 bis du 29/06/2026

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont validés.

V – Courriels

Ligue :

Courriel de la Ligue Centre Val de Loire annexant le règlement de la Coupe de France Crédit Agricole pour la saison 2026/2027. **Pris note.**

Courriel de la Ligue Centre Val de Loire informant les districts des matches du 2^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole pour la saison 2026/2027. **Pris note.**

Extrait du PV de la Commission Sportive du 27 août 2026. **Pris note**

Districts :

Information du District de Loir et Cher, qui lors de son bureau exécutif du 16 juillet 2026, a décidé d'intégrer le club de Patay RS, dans son championnat U18 pour la saison 2026/2027. **La Commission valide cet accord.**

Clubs :

Demande du club de L'Union Portugaise d'Orléans, pour que son équipe seniors 2, évoluant en D3, puisse jouer à domicile le samedi soir à 20h00 sur le synthétique de l'île Arrault. **La Commission prend note et donne son accord.**

Demande du club de Neuville Sports, à la suite d'un arrêté municipal, pour procéder à l'inversion de la rencontre D2 poule A du 06 septembre 2026, l'opposant à Sandillon US 1. Accord du club de Sandillon. La rencontre se déroulera donc le 06 septembre à 15 h, à Sandillon. **La Commission prend note et donne également son accord.**

Demande du club de US Châteauneuf Sur Loire pour fixer l'horaire des rencontres de son équipe seniors D3, à 15 h 00, lors des matchs à domicile. **La Commission prend note et donne son accord.**

Demande de la ville de Gien d'inverser ou de reprogrammer le match du dimanche 04 octobre opposant l'AS Gien à US Châteauneuf Sur Loire 3, en D3 poule C, au motif que le complexe sportif sera occupé par le club d'athlétisme. **Réponse écrite apportée au club de l'AS Gien.**

Demande du club de FCO St-Jean de la Ruelle pour l'organisation de tournoi le 29 août 2026. **Pris note**

Demande du club de FCO St-Jean de la Ruelle pour reporter la rencontre U15 élite poule A, contre FC Saran, du 05 septembre au 24 octobre 16 h. Accord du club de Saran. **La Commission prend note et donne également son accord.**

VI - Championnat seniors D4

A date, 39 équipes se sont engagées pour le championnat seniors D4.

La composition des poules sera élaborée puis soumise à l'approbation du Comité Directeur du 08 septembre 2026.

Les calendriers seront élaborés lors de la Commission sportive du jeudi 10 septembre.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant le Bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour les matches de Coupes :

La décision ci-dessus est susceptible d'appel devant le bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 22 du Règlement des Coupes du Loiret.

Le Président de la Commission

La Secrétaire

Stéphane JUNGES

Chantal NEROT

Publié le 28/08/2026